

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI

Oslo, le 18 /02/2016



OSLO

N° 204.02.25/ *MB* /RE/2016

COMMUNIQUE

L'Ambassade de la République du Burundi à Oslo porte à la connaissance des gens qui désirent voyager au Burundi que toute demande de visa d'entrée doit être introduite 15 jours avant la date d'entrée sur le territoire burundais, excepté les détenteurs des passeports de service et passeports diplomatiques.

L'Ambassade fait noter que les 15 jours sont à compter dès la réception de la demande. Elle remercie tout demandeur de visa de s'y prendre à temps et de produire tous les documents requis.

Pascal RUMVYUMWORO



Ambassadeur